



Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil de quartier du 2 avril 2009

COMPTE-RENDU

Etaients présents :

Présidente : Martine Schmit, vice-président : Michel Lefevre
Conseiller municipal de l'opposition : Sylvain Lobbe

Collège des associations élues

Stéphane Masson pour l'Association des Commerçants et Artisans de Porchefontaine
Xavier Bloch pour l'Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Porchefontaine
Monsieur Ugolini pour la Fontaine de Gaïa
Bernard Jacob pour l'Ordre de Malte
Arielle Breyer-Damery pour la PEEP
Marie-Madeleine Hooge pour le Réseau d'Echanges de Savoirs réciproques
Serge Perrutel pour Sesakinoufo
Hélène Schutzenberger pour Versailles Environnement et Initiative

Collège des habitants élus

Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Isabelle Lallemand, Tanguy de la Laurencie, Caroline Prouff, Christian Rey-Renaux, Jean-Philippe Leroy, Jean-Paul Neveux

Personnalités désignées par le maire

Pierre Arnaud, Julie Axisa, Marie-Christine Claraz, David Crépy, Janine Meurin, Francis Naudin, Simone Prost, Dominique Walgraeve, Raphaël Benda

Absents excusés :

Elu : André Montialoux

Personnalités désignées par le maire : Mélissa Bellier

Nicolas Etiévant pour le CLAP53

Absente :

Collège des associations élues : SOS Victimes de la route : Marie-Odile Bonnafont

Invitées : Marie-Jo Jacquey et Dominique L'Hoste pour l'Echo des Nouettes

Ordre du jour

1. Projet d'aménagement de la parcelle de la Poste

a) Présentation par Mmes Cathy Biass Morin, Chef du service Espaces Verts, et Nadège Bégard, paysagiste, service Espaces Verts:

La parcelle, située derrière le bureau de poste de la rue Yves le Coz et le long du Square Lamôme, occupe une superficie d'environ 300 m².

Elle appartient à la Poste qui accepterait de la mettre à disposition de la Ville, aux termes d'une convention qui devrait être prochainement signée, afin d'y aménager un jardin public.

Dimensions du terrain : 23 m sur 13 m. Le projet d'aménagement de la parcelle, square de repos et non aire de jeux, prévoit les installations suivantes qui sont présentées par Nadège Bégard :

- un accès au droit de l'immeuble « Claude Erignac », dans le jardin, avec escalier et plan incliné, pour personnes à mobilité réduite, en béton désactivé et garde corps, la parcelle étant située 1 m plus bas que le sol de la place du marché (contrainte du terrain voisin) ;
- une ferronnerie marquant l'entrée ;
- l'installation de 8 bancs et 4 corbeilles ;
- des murs habillés de plantes grimpantes et plantation d'un arbre au milieu pour ombrage ; espaces divers créés par les masses arbustives.

Le projet de convention avec la Poste, prévue pour 12 ans reconductibles, impose quelques contraintes :

- réservation d'une partie du terrain, au droit de l'immeuble voisin au bureau, au profit du bureau de poste ;
- édification d'un mur de séparation et plantations d'arbustes denses pour éviter les intrusions du jardin vers la Poste ;
- jardin clos la nuit ;
- le terrain doit pouvoir être rendu en l'état à la Poste.

b) Interventions des membres du conseil

Dans leur grande majorité les membres du Conseil pensent que l'aménagement d'un tel jardin au centre du quartier sera apprécié des habitants, notamment de ceux qui ne disposent pas de jardin personnel ou qui souhaitent se retrouver dans un lieu convivial.

Mesdames Biass Morin et Bégard répondent aux questions techniques, suggestions et objections des membres du Conseil qui concernent notamment la situation de la rampe, de l'entrée et de son unicité, la préservation du meilleur de l'ensoleillement, la mise à niveau du terrain, l'habillage végétal des murs et la propreté et la sécurisation du jardin.

Elles répondent et rappellent que :

- un seul accès est conforme ;
- les contraintes des rampes « handicapés »
- les contraintes liées aux réseaux enfouis sous la place Lamôme
- le comblement du terrain impose la construction d'un mur de soutènement, préjudiciable aux voisins, est d'un coût élevé et rappelle les règles de la Poste (ci-dessus)
- le jardin sera, comme tous les jardins de la ville, fermé le soir par les services municipaux selon le rythme du soleil couchant

- les poubelles sont enlevées par les jardiniers, comme dans les autres jardins municipaux.

Aux questions relatives au réaménagement de la place du marché ou son inclusion dans le projet, Madame Biass Morin rappelle les contraintes du marché et le budget nécessaire, beaucoup plus important. Madame Schmit intervient pour préciser que ce réaménagement n'est pas à l'ordre du jour du présent Conseil.

Madame Schmit remercie Mmes Biass Morin et Bégard et propose qu'une commission soit mise en place pour discuter du projet et transmette ses propositions, après présentation au Conseil de Quartier, au service des Espaces verts.

Le projet peut être présenté dans le journal de l'Echo des Nouettes.

2. Intervention de Monsieur Thierry Voitellier, adjoint au maire chargé de la circulation, de la voirie et de la sécurité

Monsieur Voitellier présente ses attributions, revient sur des réalisations récentes, ses projets programmés et répond aux questions du conseil :

Réalisations effectuées ou en cours :

- Installation de bornes 15 minutes : les échos sont très positifs.
- Projet de piste cyclable entre le pont de la gare des Chantiers et la rue Ploix, longeant la voie ferrée, ouverture prévue pour l'été 2009 (empruntable jour et nuit) ; le projet sera, dans le cadre du réaménagement des Chantiers, prolongé jusqu'à la gare. Le conseil souhaite que la piste soit éclairée.
- Sorties d'école : il manque des agents de police municipale pour les assurer. Actuellement 11 ASVP (agents de surveillance de la voirie publique) assurent la sécurité et verbalisent les stationnements dangereux pour les vélos et les piétons. C'est pourquoi l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 avril sera sollicité sur la proposition de confier une mission complémentaire aux agents des écoles maternelles et élémentaires consistant à prendre en charge la sécurité des enfants aux abords des écoles. Ils seront formés à cet effet.
- Aménagement de la rue de la Porte de Buc en 2010 avec 6 quais de bus : accès facilité ainsi à la gare des Chantiers.
- Aménagement en zone 30 de l'avenue de Porchefontaine qui disposera d'une piste cyclable jusqu'aux octrois.
- Il est rappelé une demande d'éclairage devant la gare de Porchefontaine. Martine Schmit confirme l'installation prochaine de l'éclairage demandé.
- En réponse à une demande, Martine Schmit précise que le virage de la rue Rémond à l'entrée côté bois Pont Colbert sera prochainement sécurisé pour les vélos et les piétons, les services ayant été saisis.
- En ce qui concerne l'accès au quartier : Monsieur Voitellier rappelle que deux contrôles ont été mis en place récemment pour les camions qui pénètrent dans le quartier par la rue Rémond. Les contrôles n'ont pas été efficaces. Aucun camion n'a été contrôlé. Monsieur Voitellier rappelle également que la réglementation portant sur l'accès des camions aux communes voisines de Versailles est totalement différente entre les communes. Un projet d'harmonisation est engagé.

Stationnement :

- Demande de commerçants du quartier pour que certaines rues soient payantes : ce sujet mérite débat et recul au vu de l'expérience dans d'autres quartiers et le sera dans les mois à venir.
- les commerçants souhaiteraient que le parking de la maison de quartier soit gratuit le mercredi et le samedi matin et que les forains stationnent ailleurs que sur ce parking, les habitants ne pouvant pas se garer sur le parking vont se garer en double-file sur la

rue Yves le Coz et provoquent des embarras de circulation. Monsieur Voitellier craint que les places soient prises d'assaut sans possibilité d'un roulement des stationnements possibles avec les parcmètres.

- les commerçants de Porchefontaine sont prêts à payer des temps de parking à leurs clients.
- Stationnement des voitures ventouse : il est estimé que certains emplacements réservés ou occupés par ces voitures cassent le commerce. Il souhaite que le stationnement soit payant avec une carte pour les riverains.

Il est rappelé la nuisance des voitures de location qui ne bougent pas de leurs places, notamment rue du Pont Colbert ; il est demandé que des taxes soient établies au titre de l'occupation du domaine public. Il est suggéré que les services municipaux puissent utiliser des sabots. Monsieur Voitellier pense que l'utilisation de la fourrière est préférable.

Il est rappelé que la société ADA a passé un accord avec les riverains pour occuper seulement les deux côtés de la rue du Pont Colbert. Mais on s'étonne et affirme que les riverains n'ont conclu aucun accord avec cette société de location. Monsieur Voitellier indique qu'un projet est mis en place pour créer une liaison par bus sur Satory où seraient stockés les véhicules de location.

Un autre projet est envisagé pour amener les voitures à se garer à l'entrée de Versailles et prendre le bus pour aller en centre ville.

- Transports en commun et circulations douces :

Ligne B : sa prolongation jusqu'à Viroflay est envisagée, l'idée étant d'aller jusqu'à la piscine ; le maire de Viroflay est d'accord pour un prolongement jusqu'au puits d'aération du tunnel de l'A86 et refuse actuellement le prolongement jusqu'à la gare de Viroflay. Il est rappelé qu'une pétition a été signée par une vingtaine de riverains de la 2^{ème} partie de la rue Le Coz pour refuser le prolongement de la ligne dans le bas de la rue Yves le Coz.

Il est demandé si la ligne BAK pourrait être renforcée pour que le bus transporte des enfants de Porchefontaine vers le quartier Saint Louis (collège du Sacré Cœur notamment) aux heures d'école. Monsieur Voitellier rappelle que la mairie n'a aucun pouvoir sur la société Phébus qui est entièrement privée et recherche la rentabilité de ses lignes. Phébus conserve ses tracés. La Mairie est intervenue pour développer le bus de nuit. Fontaine de Gaïa demande s'il y a des aménagements prévus aux arrêts de bus.

- Sur l'avenue de Paris, les deux pistes cyclables seront conservées : déplacements urbains sur la chaussée, déplacements de cyclo-tourisme sur le trottoir ; aménagement de pistes cyclables côté domaine de Madame Elisabeth sur les contre-allées.

Il est demandé que la partie ensoleillée des pistes cyclables de l'avenue de Paris soit rendue aux piétons, les vélos étant replacés de l'autre côté.

Madame Schutzenberger demande de participer à des commissions sur les circulations douces. Monsieur Voitellier précise que ces commissions ont été modifiées pour intégrer les autres types de circulation. Il est demandé que les voitures de police ne stationnent pas sur les pistes cyclables devant la mairie.

Sécurité :

- Il est estimé que le carrefour des rues Coste et Yves Le Coz ou Albert Sarraut est dangereux pour les piétons engagés sur les passages protégés (remontée des voitures vers le haut du quartier). Il est estimé qu'une signalisation devrait être mise en place.
 - Il est rappelé le non respect du stop du carrefour rue Rémont / rue Berthelot où un passage piéton manque.
 - on demande la révision du marquage au sol des flèches en haut de la rue Albert Sarraut.
- On demande que soit reculé le passage piéton de la rue Yves Le Coz au carrefour de la rue Coste.

- Sortie dangereuse du parking du Chapiteau : On souhaiterait un aménagement, type miroir.
- Il est rappelé que le stop de la rue Girardon est dangereux car il n'y a pas de visibilité à droite.
- Il est rappelé que lors du dernier concours hippique les camions ont été dirigés par le haut du quartier, ce qui a évité les nuisances passées. Monsieur Voitellier précise qu'il avait été saisi de la demande et a engagé les personnes concernées à emprunter cette voie.
- La partie Nord du tunnel de l'A86 devrait ouvrir le 28 juin. Un exercice de sécurité est prévu le 15 juin. La partie Haras de Jardy / Porchefontaine a deux ans de retard. Les tarifs du tunnel devraient être publiés fin mai. Une visite sera organisée prochainement.

Enfouissement des réseaux – entretien de la voirie :

- Tout est programmé environ deux ans à l'avance afin d'engager tous les intervenants à ne pas revenir sur les travaux. Plusieurs chantiers sont prévus sur le quartier (les rues concernées seront citées lors du prochain Conseil)
- A une demande, T Voitellier répond que l'enfouissement intègre la possibilité de fibre optique.
- On rappelle que le bas de la rue Jean de La Fontaine n'est toujours pas goudronné. Monsieur Voitellier précise que les travaux n'y sont pas terminés. Un changement de l'éclairage public est prévu rue Lamartine. Une couche de bitume sera déposée sur certaines rues (qui seront précisées lors du prochain Conseil) abîmées par le gel.
- Monsieur Voitellier rappelle que certaines portions de trottoirs ne sont pas goudronnées car le coût du premier enrobement est à la charge des riverains.
- Entretien de la voirie : le coût est important, d'autant que celle-ci a été particulièrement dégradée par le gel de l'hiver.

Divers

- On demande qu'un plan du quartier soit implanté. Ces plans pourraient être installés à l'angle de la rue Rémond et de la rue du Pont Colbert, à la sortie du l'A86 rue du Pont Colbert, sur le marché et aux octrois.
- Monsieur Masson annonce que l'ensemble des commerçants de Versailles va faire une animation sur le thème de la comédia dell'arte pendant le mois Molière.
- Il est rappelé la foire aux plantes du 5 avril prochain.
- Il est annoncé que Monsieur Bellamy, maire adjoint à la jeunesse, va créer un site dédié aux jeunes dont le baptême donnera lieu à un concert le 30 avril.

Conclusion

Etant donné l'heure avancée, Martine Schmit propose d'interrompre là le Conseil et de poursuivre l'ordre du jour prévu lors d'une autre réunion, qui après discussion est fixée au 28 avril à 20 h 30.